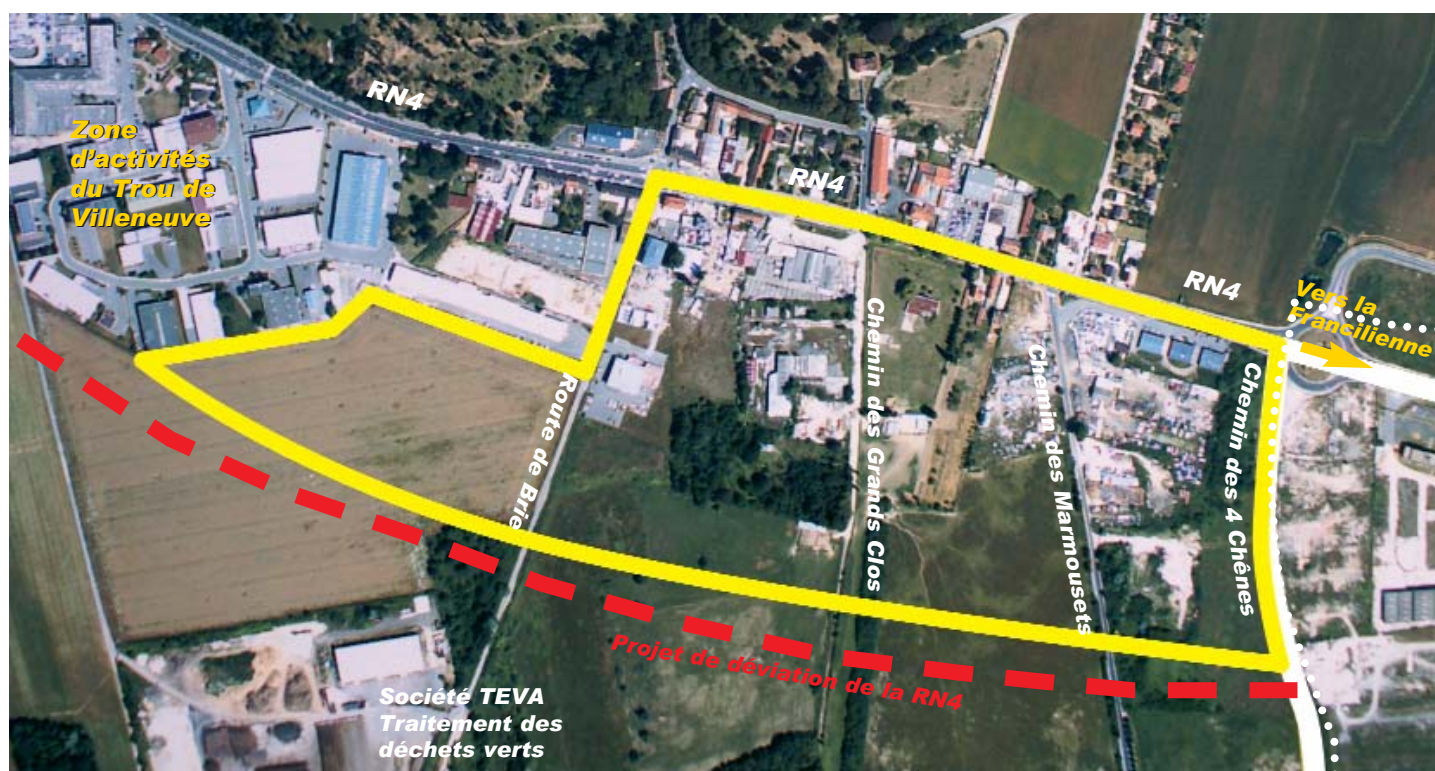


Décembre 2008

Concertation autour du projet d'aménagement du secteur Notre Dame à La Queue-en-Brie

Premiers contours d'un aménagement



Le périmètre du secteur : au nord la RN4, à l'est la limite communale, au sud l'emplacement réservé destiné à la déviation de la RN4 et à l'ouest la zone d'activités du Trou de Villeneuve, 20 hectares à aménager !

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne* souhaite aménager 20 hectares dans le secteur dit Notre Dame, en collaboration avec le Maire de La Queue-en-Brie.

La Communauté d'Agglomération a engagé des études préalables fin 2006 qui ont été confiées à l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne).

Ces études préalables ont pour objectif de préciser les scénarios de développement pour ce site à fort potentiel. Une concertation a été lancée en avril 2007 avec une première réunion publique en octobre de la même année, appuyée par un diagnostic réalisé sur la zone.

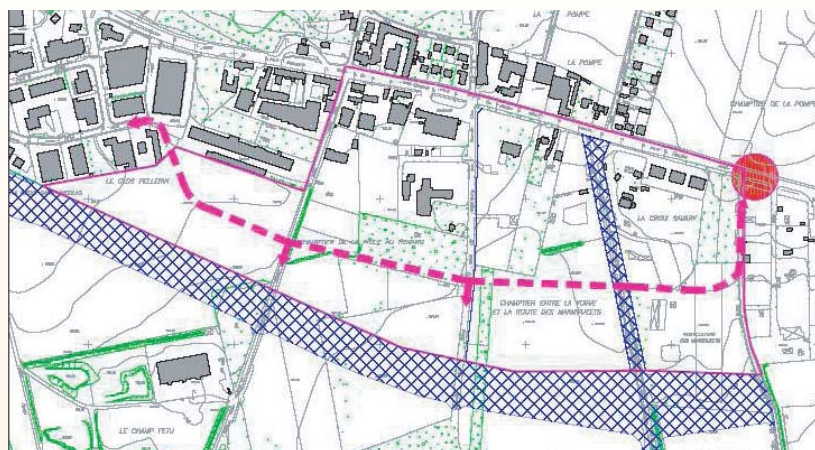
Les études ont été poursuivies en 2008 pour parvenir à une proposition d'aménagement, présentée dans ce document.



Un espace favorable au

Le choix d'un scénario de desserte...

Scénario 1

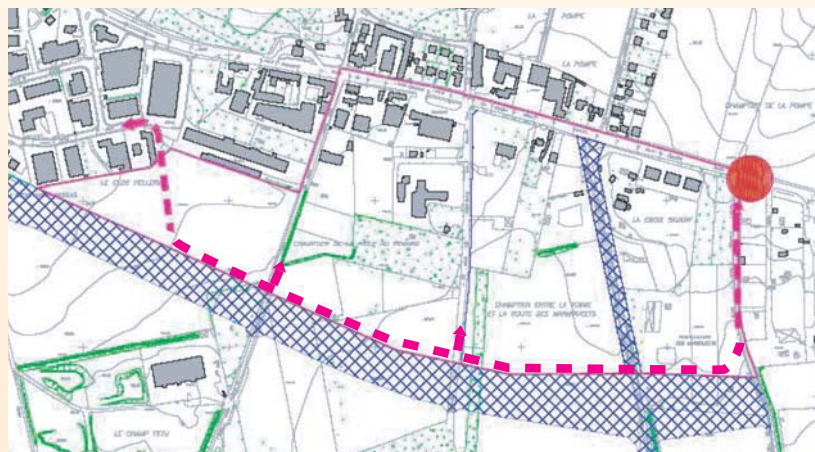


emplacement réservé pour la déviation de la RN4

La première orientation de travail proposait une desserte médiane du site avec une traversée de la route de Brie, du chemin des Grands Clos et du chemin des Marmousets.

Cette orientation assure également une desserte de la zone d'activités économiques du Trou de Villeneuve au nord ouest.

Scénario

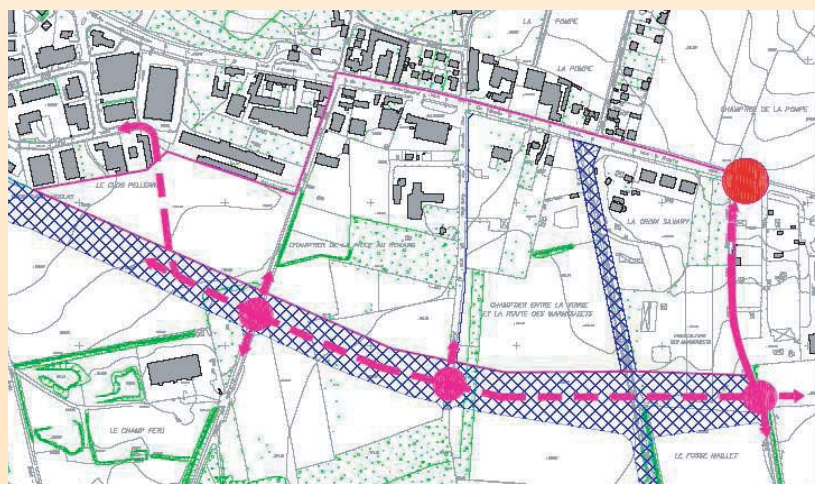


emplacement réservé pour la déviation de la RN4

La seconde proposition permettait d'assurer une desserte de la zone d'activités en contre-allée de la voie de déviation (hors emprise réservée) et offrait la possibilité à terme de se connecter à la future déviation de la RN4.

Cette option favorise considérablement la desserte du site et augmente la surface globale commercialisable. Le raccordement à l'ouest était identique à celui proposé dans l'orientation n°1.

Scénario 3



emplacement réservé pour la déviation de la RN4

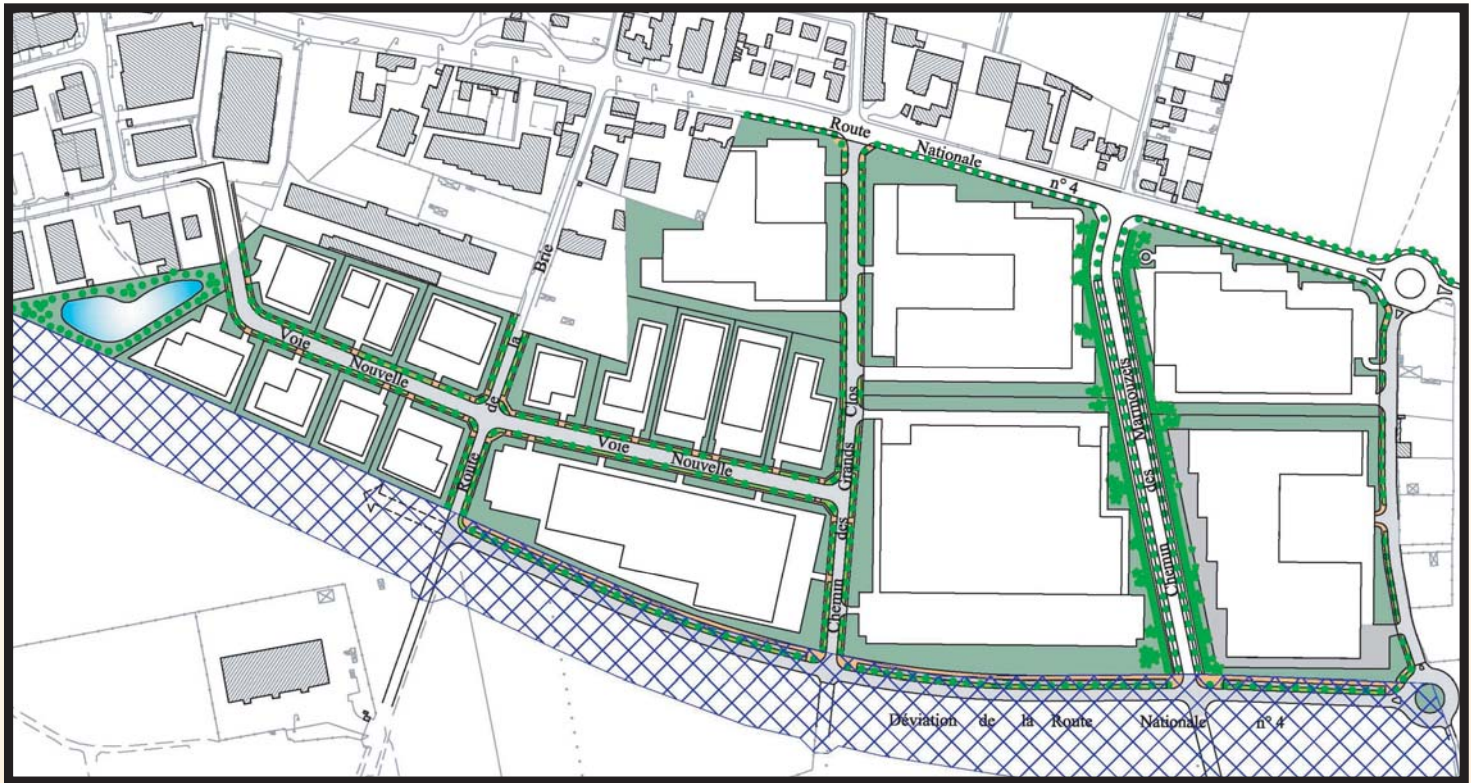
La troisième orientation retenue par la Communauté d'Agglomération permet d'une part de faire l'économie de la réalisation d'une voirie supplémentaire pour desservir la future zone d'activités et retient la perspective de ne réaliser qu'une seule voirie permettant à la fois de dévier la RN 4 et de desservir la zone d'activités.

Cela permet de mieux rationaliser le foncier commercialisable à l'intérieur de la zone pour accueillir davantage d'entreprises que dans les deux premiers scénarios.

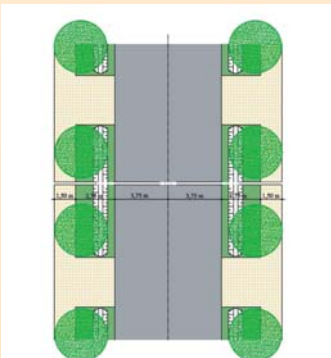
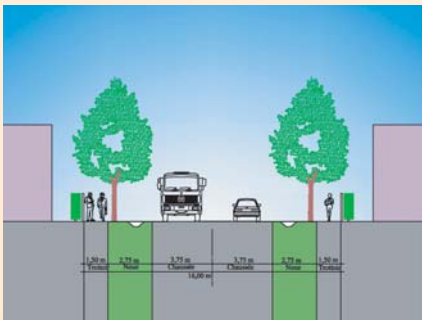
A travers cette option, le piquage de la voie de déviation est envisageable sur 3 points représentés symboliquement par des cercles.

développement économique

... au service d'une proposition d'aménagement



- Parcelles privées**
Aménagement des espaces enherbés aux pourtours des lots pour réduire le ruissellement et créer un cadre agréable pour la zone d'activités
- Voies**
création des noues et plantations d'arbres dans les voies à créer ou à réaménager
- Bassin de rétention**
aménagement paysager du bassin de rétention : plantation d'arbres, d'arbustes et engazonnement.
- Chemin des Marmousets**
Traitement paysager des parcelles d'activités situées le long du chemin des Marmousets, par la création de haies, la plantation d'arbustes et d'arbres



A ce stade des études préalables, plusieurs grandes tendances pour l'aménagement du secteur ont été définies :

- ✓ une surface à aménager d'environ 20 hectares composée approximativement de 3/4 d'activités et de 1/4 de commerces.
- ✓ la volonté d'inscrire cette démarche d'aménagement dans une logique de développement durable tant au niveau des bâtiments à construire que des espaces publics à traiter.
- ✓ les orientations de desserte retenues par la Communauté d'Agglomération permettent de faire face aux nouveaux besoins de circulation dans le secteur.

Les conclusions liées aux études d'impact mettent en évidence qu'il n'existe pas de contrainte majeure pour la faune et la flore. Seules quelques dispositions devront être prises en phase de travaux afin de ne pas perturber les phénomènes de nidification.



Venez donner votre avis !

Seconde réunion publique

**Mardi 16 décembre 2008 à 19h
à la Mairie de La Queue-en-Brie**

Place du 18 Juin 1940, salle du conseil

**avec Jean-Jacques DARVES, Maire de La Queue-en-Brie
et Marie-Carole CIUNTU,
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération
chargée du Développement économique**

Une exposition à la mairie de La Queue-en-Brie et dans le hall du siège de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne (19 avenue de la Sablière à Sucy-en-Brie) présente le projet. Sur place, un registre vous permet de consigner votre avis, vos remarques et vos propositions.

Pour tout renseignement complémentaire, les services communautaires se tiennent à votre disposition au 01 56 74 19 02.

Vous pouvez aussi poser vos questions sur contact@agglo-hautvaldemarne.fr

Calendrier prévisionnel

Fin 2008-début 2009

✓ approbation du projet d'aménagement et d'une procédure d'aménagement

2009

✓ choix d'un aménageur, établissement d'un dossier de "déclaration d'utilité publique" (DUP)

2010

✓ début des travaux



Première réunion publique de concertation le 27 octobre 2007